Image not found or type unknown

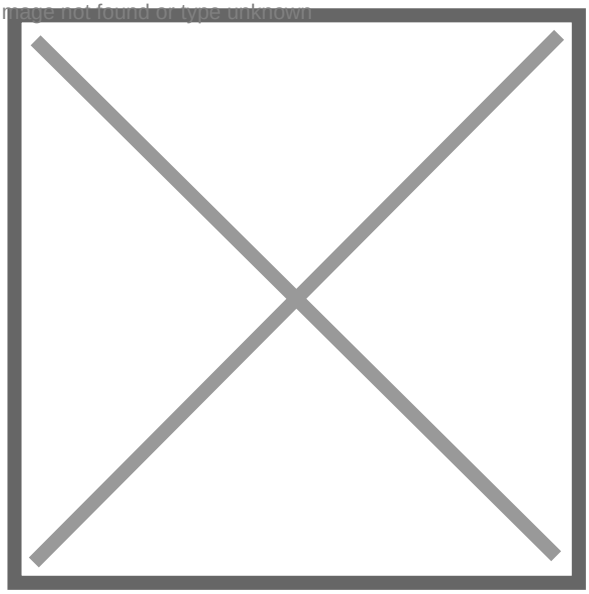

Percute un piéton en ville hors passage piétons

Par **Solenmary**, le **16/03/2019** à **23:40**

Bonjour
Vendredi en fin d après midi j étais en ville
Le feu passe au vert je tourne en droite et avance et la BOOM
Un enfant a traversé en courant hors passage clouté et s est pris mon rétro
Je panique freine biensur
Sorts de Suite de la voiture et voi les bados agglutiné autour de l enfant allongé à terre mais conscient
Je me fais lunché par les gens mais reste le plus calme possible en demandant si on peut appeller les pompiers car il faut un avis médical et demande à l enfant de pas bouger
Il est paniqué mais respire bien et à un bon pouls
Il a un croûte sur le front mais aucune envie de vomir
Il me dit qu il est seul qu il était en train de jouer que ses parents son pas la
Puis plus tard la mère arrive et les pompiers aussi
Et les policiers
Je me prendre de suite à ses derniers peut fière mais prête à assumer
Ils regardent les papiers (je suis en règle biensur) et me disent juste que je serai contacte pr un PV au commissariat
J ai très peurs des conséquences
Je n ai pas réussi à savoir comment ça l enfant
Il voulait se lever et partir mais j ai insisté pour qu on est un avis médical

Par **morobar**, le **17/03/2019** à **09:35**

Bonjour,
Ce n'est pas l'enfant qui a traversé devant vous, puisque vous tourniez à droite, mais vous qui avez coupé son cheminement.
Ceci dit sur le plan civil cela relève de la loi Badinter.
Sur le plan pénal c'est selon votre audition et l'enquête de police.

Par **amajuris**, le **17/03/2019** à **09:40**

Bonjour,
il faut déclarer cet accident à votre assurance.
salutations

Par **Solenmary**, le **17/03/2019** à **10:00**

Bonjour
J ai du mal m exprimer je tournais à droite et une fois bien engagé dans la rue et bien après le passer piétons un enfant a traversé très vite et a percuté mon rétro

Par **morobar**, le **17/03/2019** à **18:15**

Cela ne change rien à la réponse donnée.
A mon avis après vous être faite lynchée par les témoins, vous aurez le même accueil auprès des forces de l'ordre puis du procureur de la république.
En effet ces témoins vont relater un point de vue qui parait défavorable à votre position.
Ouvrez de toute urgence un dossier sinistre auprès de votre compagnie afin qu'un avocat vous soit affecté en défense-recours.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés